

COMPTE RENDU

TABLE RONDE,
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

24 SEPTEMBRE 2026



dimosia

➤ état d'esprit
➤ publiégal
➤ consultvox
➤ novagora

Sommaire

1. Objet et cadre de la rencontre	3
2. Une ambition partagée, à traduire dans les ouvrages et les usages	3
Une approche qui dépasse le seul respect des normes	3
La stratégie et les outils présentés par la SOLIDEO	4
La position du COJOP et le rôle des garants	4
3. Information et communication : rendre l'accessibilité lisible avant le déplacement	5
Savoir précisément ce qui est accessible – et ce qui ne l'est pas	5
Les outils existants et les propositions d'amélioration	5
Réponses apportées pendant la réunion	6
4. Bâti : concevoir avec les usagers, pouvoir adapter ensuite	6
Les besoins d'usage doivent intervenir en amont	6
Des bâtiments évolutifs plutôt que seulement conformes	6
Réponse de la SOLIDEO et limites signalées	7
5. Trois projets présentés sous l'angle de l'accessibilité	7
La Clusaz : accueillir tous les publics sur le plateau des Confins	7
Montgenèvre : télésiège et accueil des pratiquants	8
Aime-La Plagne : un projet dont l'enjeu est l'intermodalité	8
6. La chaîne de déplacement : le principal risque de rupture	8
De la gare au dernier trajet dans la station	8
Réponses apportées par la SOLIDEO, le COJOP et la Région	9
7. Remontées mécaniques, formation des personnels et accès aux sports	9
Une accessibilité qui dépend aussi de l'exploitation quotidienne	9
Le parasport se joue aussi avant et après l'activité	10
8. Suites de la table ronde : engagements exprimés et questions encore ouvertes	10
Ce que la SOLIDEO indique vouloir mettre en œuvre	10
L'insistance des garants sur la poursuite du dialogue	11
Points qui restent à préciser au terme de la séance	11

1. Objet et cadre de la rencontre

Organisée le 24 septembre 2026 dans le cadre de la concertation publique sur les ouvrages des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030, cette table ronde porte sur l'accessibilité universelle. Elle concerne les ouvrages réalisés ou supervisés par la SOLIDEO Alpes 2030 et, en particulier, les trois projets soumis à des concertations préalables avec garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) : le site nordique de La Clusaz, les aménagements de Montgenèvre et l'ascenseur valléen d'Aime-La Plagne.

Le format retenu repose sur des échanges entre représentants de la SOLIDEO, du COJOP, du mouvement paralympique, d'associations, d'experts d'usage, de collectivités et usagers, avec des interventions de la salle. Les discussions ont été organisées autour de quatre sujets : information et communication ; bâti et conception ; continuité de la chaîne de déplacement ; sports et parasports en milieu naturel. La rencontre était filmée et accompagnée d'une interprétation en langue des signes française, d'après les propos de clôture.

Ce compte rendu restitue les échanges et précise les réponses formulées en séance. Les citations sont extraites sans reformulation de la vélotypie fournie ; lorsque celle-ci ne permet pas d'attribuer avec certitude une prise de parole à une personne, l'attribution reste collective ou anonyme. Il ne constitue pas une vérification de l'enregistrement sonore.

2. Une ambition partagée, à traduire dans les ouvrages et les usages

Une approche qui dépasse le seul respect des normes

En ouverture, Habd-Eddine Sebiane (Comité paralympique et sportif français) rappelle que l'accessibilité universelle consiste à partir des besoins particuliers de personnes empêchées pour concevoir des solutions utiles au plus grand nombre. Plusieurs intervenants soulignent que les différentes situations de handicap – moteur, visuel, cognitif, psychique ou sensoriel – doivent être intégrées, mais également les difficultés temporaires liées à l'âge, à une blessure ou aux déplacements avec du matériel.

*« on prend en compte la singularité d'un groupe donné de la population en fonction de ses empêchements » — **Habd-** Eddine Sebiane*

La discussion fait apparaître un point de vigilance constant : un équipement conforme au cadre réglementaire n'est pas nécessairement utilisable dans des conditions satisfaisantes. Pierre-Marie Micheli invite à ne pas réduire l'accessibilité au fauteuil roulant ; les participants citent notamment le guidage des personnes déficientes visuelles, les pictogrammes, la signalétique et l'accès effectif aux équipements.

*« attention, il ne faut pas se reposer que sur l'accessibilité réglementaire » — **Pierre-Marie Micheli***

La stratégie et les outils présentés par la SOLIDEO

Yannick Ghiron, directeur stratégie, innovation et expertise de la SOLIDEO, indique que l'accessibilité universelle fait partie des cinq ambitions de l'établissement. La stratégie présentée combine l'accessibilité des bâtiments et logements, la continuité des déplacements, l'accès aux sites sportifs et aux espaces naturels, la communication, l'innovation et la résilience, ainsi que l'héritage matériel et immatériel après 2030. L'établissement indique travailler en amont, en particulier sur les villages destinés à devenir des logements.

Deux outils opérationnels sont annoncés par la SOLIDEO : des conventions d'objectifs avec les maîtres d'ouvrage, destinées à fixer et suivre contractuellement les ambitions d'accessibilité ; et le recours à des groupes d'experts d'usage sur quinze opérations principales, avec des interventions envisagées au stade des avant-projets puis à la réception. L'objectif de logements entièrement accessibles est présenté comme une orientation poursuivie avec les promoteurs, et non comme un résultat déjà acquis.

*« on va signer un document, un document contractuel, dans lequel on va fixer des objectifs » — **Yannick Ghiron, SOLIDEO***

*« un groupe d'expert d'usage avec leur intervention sur les 15 opérations principales » — **Yannick Ghiron, SOLIDEO***

La SOLIDEO indique que ces démarches doivent s'appuyer sur l'expertise des territoires et associations. Elle reconnaît parallèlement que les délais du programme olympique rendent difficile la mobilisation des experts suffisamment tôt, notamment avant le dépôt des permis de construire de certains villages.

La position du COJOP et le rôle des garants

Amélie Guignabert, pour le COJOP, présente une ambition d'événement accessible aux athlètes, aux équipes et aux spectateurs, en s'appuyant sur les enseignements et outils développés pour Paris 2024. Elle indique que des diagnostics sont en cours dans certaines stations hôtes et évoque la possibilité de démarches pilotes à définir. Le COJOP précise aussi avoir plaidé pour l'intégration d'athlètes en situation de handicap mental aux Jeux d'hiver, sans disposer du pouvoir de décision sur ce point.

Les garants de la CNDP rappellent leur indépendance, leur neutralité et l'égalité de traitement des contributions. Ils insistent sur l'inclusion des personnes peu présentes dans les concertations classiques et sur la nécessité de recueillir des arguments et une expérience concrète plutôt qu'un simple décompte des avis favorables et défavorables.

3. Information et communication : rendre l'accessibilité lisible avant le déplacement

Savoir précisément ce qui est accessible – et ce qui ne l'est pas

L'information est décrite comme la première condition de la participation. Pour les personnes concernées, le caractère accessible d'un lieu doit pouvoir être évalué avant le trajet : stationnement, accès à la gare ou aux remontées mécaniques, itinéraires, équipements disponibles, accompagnement humain et conditions réelles sur place. Les participants recommandent de ne pas présenter un site comme accessible de façon générale lorsque certaines étapes du parcours ne le sont pas.

« il faut dire ce qui est accessible et ce qui ne l'est pas pour mettre en sécurité les personnes » — **Intervention de la table ronde**

Sophie Robineau illustre l'enjeu par la difficulté de rejoindre un départ de ski avec un matériel encombrant lorsqu'aucune information fiable ne précise où stationner. APF France handicap ajoute qu'une place adaptée doit parfois prendre en compte la longueur d'un véhicule et le déploiement d'une rampe arrière ; la présence de neige sur ces places constitue également un obstacle concret.

« Savoir où se mettre, où se garer pour accéder à la station. » — **Sophie Robineau**

Les outils existants et les propositions d'amélioration

Les échanges évoquent l'information en facile à lire et à comprendre (FALC), l'accessibilité des sites internet, la signalétique contrastée, les plans en relief, les balises sonores et les informations en audiodescription. Antoine Tesson rappelle l'existence du registre public d'accessibilité et de la plateforme nationale AccèsLibre, jugés encore insuffisamment connus et renseignés. Florian Vallet indique travailler avec AccèsLibre et évoque une réunion programmée pour enrichir la plateforme, notamment sur les remontées mécaniques : il s'agit d'une perspective évoquée pendant la séance, non d'une fonctionnalité déjà mise en œuvre.

« Ce sont des outils qui existent, qui ne sont pas assez connus et utilisés malheureusement. » — **Antoine Tesson**

Laetitia Fort, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, met en avant le rôle des destinations touristiques dans la centralisation et la mise à jour des informations de l'ensemble des prestataires : hébergements, restaurants, loisirs et transports. Elle présente la démarche régionale H+ tourisme ainsi que l'accompagnement des offices de tourisme sur leurs outils numériques et la formation. Plusieurs participants plaident pour que ces informations figurent dans les supports touristiques ordinaires et non uniquement dans des brochures séparées réservées au handicap.

Réponses apportées pendant la réunion

Le COJOP indique qu'il prévoit des dispositifs d'information accessibles pour la période des Jeux et qu'il entend s'appuyer sur les guides issus de Paris 2024. Il évoque également un travail interministériel en cours autour du label « Destinations pour tous » dans une perspective d'héritage. Aucun outil local unique, calendrier détaillé de déploiement ou dispositif opérationnel arrêté pour chaque station n'est présenté lors de cette séquence.

4. Bâti : concevoir avec les usagers, pouvoir adapter ensuite

Les besoins d'usage doivent intervenir en amont

Pour Frédéric Bouniol, une gare de remontée mécanique peut être réglementairement accessible mais difficile à utiliser lorsqu'il faut transporter simultanément du matériel sportif, franchir plusieurs niveaux ou accéder à des sanitaires. D'autres intervenants citent l'absence de toilettes au niveau d'arrivée, les interphones et thermostats non utilisables par les déficients visuels, les conflits entre choix de signalétique utiles à un handicap et inadaptés à un autre, ou encore la nécessité de prévoir des locaux calmes.

Habd-Eddine Sebiane insiste sur la valeur des savoirs expérimentiels pour détecter ces conflits d'usage et sur la possibilité de transformer certaines contraintes topographiques en solutions de conception. La montagne oblige à prendre en compte les pentes, la neige, les variations saisonnières et la protection du milieu naturel : l'accessibilité ne doit pas être pensée comme une solution standardisée.

« Créer un groupe d'experts d'usage, c'est fondamental. » — **Intervention de la table ronde**

Des bâtiments évolutifs plutôt que seulement conformes

Les propositions portent sur des volumes suffisants pour personnaliser les sanitaires, des renforcements dans les cloisons permettant d'ajouter des barres d'appui, des gaines techniques anticipant des adaptations futures, et des logements pouvant évoluer au fil de la vie. Yannick Ghiron explique que la SOLIDEO cherche à intégrer cette logique dès les cahiers des charges des villages olympiques ; Pierre-Marie Micheli rappelle la différence entre « logement réglementaire » et logement effectivement accessible à toutes les personnes.

« je ne dis pas logement accessible, je dis "logement réglementaire". » — **Pierre-Marie Micheli**

Florian Vallet indique accompagner les équipes de maîtrise d'œuvre depuis les premières études jusqu'aux travaux et à la livraison, notamment pour vérifier les pentes, les revêtements, les contrastes et les outils de compréhension du site. Théo Bouniol insiste sur le risque de solliciter les associations trop tard, lorsqu'une construction est déjà engagée. Antoine Tesson appelle à une concertation qui puisse réellement influencer sur les choix de programme et de budget, et non à une consultation limitée à des ajustements à la marge.

« Il faut que cette concertation avec les experts d'usage soient vraiment de la concertation, limite de la coconstruction »

Antoine Tesson

Réponse de la SOLIDEO et limites signalées

En réponse, la SOLIDEO précise que les opérations supervisées font déjà l'objet d'ateliers d'accessibilité avec les promoteurs et prévoit d'étendre le recours aux experts d'usage. Yannick Ghiron attire toutefois explicitement l'attention sur le calendrier des permis de construire, qui réduit les marges de modification au fur et à mesure de l'avancement des projets. Il ne présente pas la participation des experts comme entièrement déployée sur les quinze opérations à la date de la réunion.

« on a un problème de calendrier. » — Yannick Ghiron, SOLIDEO

5. Trois projets présentés sous l'angle de l'accessibilité

La Clusaz : accueillir tous les publics sur le plateau des Confins

Myriam Muris présente des études portant sur la reconstruction du foyer nordique, dont l'accès actuel aux espaces en sous-sol et aux sanitaires est peu adapté, avec notamment la demande d'une salle de change dans le programme de conception. Elle évoque également l'accessibilité des pistes de compétition et d'héritage, les variantes de franchissement de la route des Confins à ski, un cheminement piéton longeant la route et la requalification du parking de l'Arpète, qui doit d'abord servir d'espace technique pendant les Jeux puis faire l'objet d'un aménagement paysager en héritage. Les variantes de franchissement ne sont pas arbitrées et les contraintes de pente demeurent.

« ce n'est pas arbitré, il faut voir les différentes solutions pour une bonne intégration paysagère et que ce soit fonctionnel. »

Myriam Muris, SOLIDEO

Montgenèvre : télésiège et accueil des pratiquants

La présentation porte principalement sur le remplacement du télésiège du Prarial et l'objectif de mieux accueillir les pratiquants du paraski, en associant les équipes de conception aux enjeux d'usage. Des améliorations complémentaires sont évoquées au niveau du bâtiment d'accueil, notamment la possibilité de salles de change. En fin de réunion, une contribution fait état de demandes d'adaptation portant sur la hauteur des sièges, les dispositifs d'embarquement, les sanitaires aux gares et des fauteuils mis à disposition. Ces éléments sont rapportés comme des demandes et évolutions évoquées en séance, sans valoir réception définitive des équipements.

Aime-La Plagne : un projet dont l'enjeu est l'intermodalité

L'ascenseur valléen présenté entre Aime et La Plagne, avec un arrêt intermédiaire desservant la piste de bobsleigh, vise notamment à proposer un accès à la station depuis la gare ferroviaire et des correspondances avec les navettes. Myriam Muris indique que le projet reste au stade des études et que les candidats doivent être appréciés sur des critères techniques, financiers, environnementaux et d'accessibilité. La chaîne complète – de la gare SNCF à la gare de télécabine, puis aux navettes et au front de neige – constitue une question centrale, sans solution détaillée arrêtée en séance.

6. La chaîne de déplacement : le principal risque de rupture

De la gare au dernier trajet dans la station

Les témoignages montrent que chaque tronçon peut paraître accessible isolément sans que le trajet complet soit réalisable : assistance en gare limitée à son emprise foncière, correspondances trop éloignées ou peu repérables, autocars et navettes locales non adaptés, arrêts dépourvus d'annonce sonore, ascenseurs en panne ou insuffisamment maintenus. Les contraintes de neige, de gel et de forte pente compliquent encore la continuité en montagne. Sophie Robineau cite l'exemple de Paris 2024 pour souligner le contraste entre une organisation événementielle accessible et les difficultés d'accès en dehors des périmètres pris en charge.

« Dans l'orga, c'est trop bien, mais en dehors, c'est horrible. » — **Sophie Robineau**

Les échanges abordent également la nécessité d'éviter une dépendance excessive à une assistance humaine réservée longtemps à l'avance ; celle-ci reste néanmoins essentielle dans certaines situations. Des participants demandent des solutions fiables pour le « dernier kilomètre », des itinéraires lisibles et des délais d'intervention rapides sur les équipements en panne.

Réponses apportées par la SOLIDEO, le COJOP et la Région

La SOLIDEO reconnaît que son périmètre de maîtrise d'ouvrage ne couvre pas toute la chaîne des déplacements. Elle indique néanmoins que des crédits de réserve ont été prévus par les partenaires du programme pour intervenir, au cas par cas, sur certaines continuités autour des ouvrages. Elle précise qu'ils ne permettront pas de traiter toutes les ruptures et que des choix seront nécessaires.

« On ne pourra pas tout traiter, mais on informe les collectivités où nos ouvrages se positionneront, que pour le traitement de la continuité de déplacement, on a quelques budgets pour intervenir. » — Réponse de la SOLIDEO

Sur Aime-La Plagne, Myriam Muris évoque des échanges avec SNCF Gares & Connexions et les communes pour améliorer la signalétique et les interfaces foncières, sans prendre d'engagement sur l'exploitation après les Jeux. Pour la période olympique, le COJOP annonce l'arrivée prévue d'une personne chargée de l'accessibilité universelle à la mi-octobre 2026, afin de travailler plus précisément ces sujets. La représentante de la Région indique qu'une étude est engagée sur l'intermodalité et le transport des spectateurs, mais qu'aucune solution n'est disponible à ce stade.

« On n'a pas aujourd'hui la solution, on a lancé en revanche une étude. » — Région Auvergne-Rhône-Alpes

7. Remontées mécaniques, formation des personnels et accès aux sports

Une accessibilité qui dépend aussi de l'exploitation quotidienne

La discussion souligne que les difficultés d'accès aux remontées mécaniques ne relèvent pas uniquement de l'ouvrage. Les échanges portent sur la vitesse d'embarquement, l'information sonore et visuelle, les dispositifs d'évacuation, la communication entre agents au départ et à l'arrivée, le ralentissement des équipements lorsqu'un usager en a besoin et la présence de personnel formé. Frédéric Bouniol décrit des pratiques encore hétérogènes selon les stations, en particulier pour la formation et les exercices d'évacuation.

« il faudrait que sur toutes les remontées, au départ de la saison, que les agents aient un minimum de formation » — Frédéric Bouniol

Habd-Eddine Sebiane évoque l'expérience de Paris 2024 : des séquences courtes de sensibilisation des agents de sécurité aux différentes situations de handicap ont permis d'adapter les comportements de terrain. La Région rapporte un retour d'expérience de Milan-Cortina : un chauffeur de navette adaptée

ne savait pas en utiliser les équipements pendant la période paralympique. Elle indique que la formation des conducteurs doit être prise en compte dans les prestations de transport de spectateurs.

Le COJOP confirme que la formation et les guides issus des Jeux précédents font partie des pistes à adapter au contexte alpin. Aucun programme de formation détaillé pour l'ensemble des stations n'est présenté comme arrêté le soir de la réunion.

Le parasport se joue aussi avant et après l'activité

Sophie Robineau insiste sur la continuité des déplacements comme première condition d'accès au sport. Frédéric Bouniol décrit l'arrivée en télécabine avec du matériel de ski adapté puis la difficulté de rejoindre un restaurant ou des toilettes sans retrouver un fauteuil roulant disponible. Les solutions évoquées comprennent des fauteuils de transfert en altitude, le choix d'équipements adaptés, la prise en compte des hauteurs et systèmes d'embarquement ainsi que des aménagements pour les sanitaires et les lieux de repos.

« C'est surtout la question du déplacement sans rupture qui est le sujet principal pour mon handicap. » — **Sophie Robineau**

Les participants reconnaissent que les espaces naturels de montagne ne pourront pas être uniformément accessibles, mais soulignent les progrès des matériels de pleine nature et la nécessité de concevoir des parcours et services réellement praticables. Un architecte et moniteur de ski d'Avoriaz évoque la variation importante du niveau de neige dans une station sans voiture et la nécessité d'adapter les accès des bâtiments. Le débat fait aussi apparaître une divergence : certains appellent à appliquer plus fermement les règles existantes, quand d'autres redoutent que l'argument réglementaire serve à interdire des usages au lieu de rechercher des solutions.

8. Suites de la table ronde : engagements exprimés et questions encore ouvertes

Ce que la SOLIDEO indique vouloir mettre en œuvre

En clôture, Yannick Ghiron réaffirme la mobilisation de la SOLIDEO pour l'accessibilité universelle. Il souligne la nécessité d'engager les autres maîtres d'ouvrage, les collectivités, les associations, les maîtres d'œuvre et les entreprises et de conjuguer mobilisation collective et exigences contractuelles. Il s'agit d'une orientation et d'une méthode annoncées ; la table ronde ne vaut pas validation d'une solution technique sur chacun des sites.

« on va jouer sur les deux leviers, donc, le levier essentiel que vous avez rappelé, celui de la motivation générale, au-delà de la partie réglementation, mais aussi un levier contractuel. » — **Yannick Ghiron, SOLIDEO**

L'insistance des garants sur la poursuite du dialogue

Les garants de la CNDP saluent la tenue de la réunion, rappellent la centralité de l'expertise d'usage et invitent à inscrire le dialogue dans la durée. L'un d'eux estime que les deux étapes évoquées par la SOLIDEO – avant-projet et réception – ne suffisent pas nécessairement. Il appelle à poursuivre les échanges tout au long de la conception et jusqu'à la mise en service des ouvrages, afin que les détails d'usage puissent réellement être pris en compte.

« c'est une concertation en continu qui doit être faite sur l'accessibilité » — Joël Prillard, garant CNDP

Points qui restent à préciser au terme de la séance

Les modalités exactes de mobilisation des experts d'usage sur chaque opération, les adaptations techniques définitivement retenues, l'étendue des crédits disponibles pour supprimer les ruptures de déplacement, la coordination opérationnelle avec les exploitants et les dispositifs de formation sur les sites demeurent à définir ou à préciser. Le COJOP et la Région ont indiqué engager des travaux sur l'organisation de l'événement, l'information et les transports. La SOLIDEO reconnaît enfin qu'une partie des sujets ne pourra pas être traitée immédiatement et devra être abordée dans une phase ultérieure du programme.

« Il y a des sujets qu'on sait ne pas pouvoir traiter tout de suite. » — Réponse finale de la SOLIDEO

La réunion a fait ressortir un fil conducteur : l'accessibilité doit être appréciée à l'échelle d'une expérience complète, de l'information préalable jusqu'au retour, et non au seul regard de la conformité d'un ouvrage. Le succès de l'ambition affichée dépendra de sa traduction concrète dans les choix de conception, d'exploitation et de coordination entre acteurs, ainsi que de la place donnée aux usagers dans la durée.